



# Compte rendu Comité technique spécial DGAL

20 juin 2019

Un comité technique spécial (CTS) de la DGAL s'est tenu le 20 juin dernier, sous la présidence de Bruno Ferreira, directeur général de l'alimentation.

L'Alliance du Trèfle était représentée par trois de ses élus, Isabelle Guerry, Aurélie Courcoul et Jacky Laborieux, ainsi que par Françoise Côme-Chéreau, à titre d'experte.

Au début de la réunion, Bruno Ferreira présente son parcours professionnel qui l'a amené en 2001 à la DGAL, à la SDQPV (il arrivait de la DRAAF Rhône-Alpes).

## Déclarations liminaires des syndicats

Voir la déclaration liminaire de l'Alliance du Trèfle.

Les différentes organisations syndicales (OS) représentées à ce CTS (Alliance du Trèfle, CFDT, FO et FSU) expriment les mêmes demandes quant aux conditions de travail des agents à la DGAL : dysfonctionnements des outils informatiques et du nouveau système d'imprimantes, charge de travail très importante avec une multiplication des commandes auxquelles il faut répondre dans des délais raccourcis.

Pour ce premier CTS DGAL présidé par Bruno Ferreira, le directeur général (DG) a exprimé la volonté de faire une évaluation du projet stratégique 2016-2019 de la DGAL.

Compte tenu de sa prise de poste récente, il indique qu'il ne sera pas en mesure de répondre précisément à tous les sujets à l'ordre du jour de ce CTS.

Il veut réaliser une véritable évaluation avant de faire des propositions. Il indique qu'il souhaite un dialogue social avec toutes les OS.

Le chef de la MAG, Frédéric Stainer, informe que la prochaine réunion relative à la prévention des RPS abordera l'utilisation et la gestion de la messagerie, ainsi que la charte du temps.

Le DG s'engage à maintenir deux CTS DGAL (le prochain est prévu le 16/09/2019) et deux rencontres informelles (la prochaine se tiendra le 16/12/2019) par an.

Un CT alimentation devrait être programmé en septembre ou octobre prochain (le chef de MAG précise que l'organisation d'un CT alimentation est plus compliquée car ce CT est co-présidé par la secrétaire générale du ministère et le DGAL).

**Information post CTS : lors de la réunion du comité technique ministériel du 9 juillet, Philippe Mérillon, secrétaire général adjoint, a indiqué que le CT Alimentation se réunirait le 10 octobre 2019.**

## Ordre du jour

### 1. Approbation du règlement intérieur (révision détaillée)

Le logo du ministère figurant en première page du règlement intérieur doit être actualisé.

L'Alliance du Trèfle demande à ce que ce soit ajouté à l'article 3, le fait que les représentants du personnel suppléants reçoivent également une convocation.

A l'article 3, il faut remplacer la mention «sauf cas prévu à l'article 18» par la mention «sauf cas prévu aux articles 8 et 18».

Le règlement intérieur est approuvé sous réserve des modifications demandées.

### 2. Examen du compte-rendu du CTS DGAL du 26/11/2018

Le chef de MAG indique qu'un tableau de suivi des actions validées lors des précédents CT sera désormais intégré au compte-rendu du CTS DGAL.

Le compte-rendu du CTS DGAL du 26/11/2018 est approuvé.

Frédéric STAINER rappelle que les comptes rendus des CTS DGAL sont disponibles sur l'Intranet Qualité au même endroit que les comptes rendus des CODIR (Intranet du management par la qualité de l'organisme DGAL < Administration centrale < Comptes rendus de réunions).

De nombreux autres éléments sont disponibles sur cet Intranet, notamment les organigrammes des différents services de la DGAL, la charte du temps de travail, des informations sur le RIE ...

### 3. Points d'actualités : Brexit - AP 2022

**Brexit** : bilan des actions DGAL (formations, recrutements et demandes en agents supplémentaires)

Le Brexit est dans une incertitude totale en matière de besoins en contrôles des professionnels, mais également des particuliers voyageant avec leurs animaux familiers.

Le risque d'embouteillage est important et il y a nécessité de préparer les infrastructures de part et d'autre des frontières.

Dès lors qu'il revient à la Grande-Bretagne d'assumer les conséquences de sa décision, l'affichage de l'Union européenne est : «aucune souplesse», et cela dans tous les domaines (pas d'aménagement !).

La réalité est un peu différente, notamment en matière d'exportation et d'importation pour lesquels les contrôles ne pourront se mettre en place que progressivement, ce qui nécessitera une souplesse des contrôles au début.

La première grande difficulté est l'évaluation précise des besoins car seule une vision macro (tonnage) des flux est connue, alors qu'il est nécessaire de connaître le nombre précis de lots.

Une estimation a déjà été tentée. Sa conclusion est qu'environ 80 % des exportations britanniques passent par la France, majoritairement par Calais et Dunkerque.

Les opérateurs en charge des structures effectuent actuellement un travail d'évaluation fine de la volumétrie.

Le projet de loi de finances 2019, sans connaissance des flux, avait retenu 40 ETP, ce qui s'avère largement insuffisant. La DGAL a formulé une nouvelle demande de 400 ETP dans le cadre du projet de loi de finances 2020 afin de pouvoir répondre aux besoins du Brexit (ouverture des postes d'inspection frontaliers 24 heures sur 24, 7 jours sur 7). Cette demande n'a pas encore été arbitrée. Aujourd'hui, il y a beaucoup de petits lots. Au vu des contraintes administratives, les flux devraient se réorganiser côté britannique, mais on ignore sous quel délai.

Les rotations des ferries sont variables et séparées par des périodes sans contrôle à effectuer.

A ce jour, les exigences britanniques en matière de certification à l'exportation vers la Grande-Bretagne ne sont pas encore précisées.

Interrogé pour savoir si les 400 ETP, qui seront potentiellement recrutés, seront des titulaires ou des contractuels, le DG répond que des organisations différentes sont à trouver selon les fonctionnements des différents postes d'entrée (par exemple, un poste d'entrée secondaire comme Roscoff ne nécessite pas la présence d'un titulaire).

Le DG indique que sur les 400 ETP demandés, une partie est prévue pour la DGAL car le SIVEP est un service à compétence nationale. Les postes seront à répartir entre le programme 206 et le programme 215.

Les autres États Membres de l'UE ne sont pas plus avancés que la France. Malgré une communication très offensive au début, il s'avère que les Pays-Bas et la Belgique (Anvers et Rotterdam) ne sont pas en capacité de répondre à une augmentation des contrôles car ils rencontrent de vraies difficultés en matière de structures et de recrutements.

Les Britanniques sont également très en retard pour l'aménagement de leurs structures (Douvres notamment) à l'importation.

L'arbitrage de Matignon devrait intervenir dans les prochains jours.

Les phases de recrutement se feront par paliers. Le DG précise que les besoins de formations et d'accompagnement des nouveaux agents ont été pris en compte.

Tant que la confirmation de la pérennité des besoins n'aura pas été actée, il n'est pas prévu d'organiser de concours de recrutement de titulaires.

Les contrats des personnes qui ont été recrutées pour la mise en place du Brexit au 29 mars dernier, ont été prolongés. Ils pourront être renouvelés au-delà d'un an.

Actuellement, ces personnes viennent en appui dans d'autres structures, au SIVEP ou hors SIVEP, dans les Hauts-de-France, ainsi qu'en Normandie et en Bretagne.

A ce jour, les cycles de travail n'ont pas été arrêtés, car il y a blocage de la part des douanes vis-à-vis du cycle de travail des capitaineries.

Les représentants du personnel rappellent qu'au sein du MAA, ils ont voté de manière globale contre le cycle de travail envisagé.

## **AP 2022 - Réorganisation de la DGAL**

Une mission interministérielle sur l'organisation des contrôles relatifs à la sécurité sanitaire des aliments, composée de membres du CGAAER, de l'inspection générale des finances, de l'inspection générale des affaires sociales et de l'inspection générale de l'administration, est actuellement en cours.



Aucun schéma n'est arrêté dans la lettre de mission, mais deux exigences sont identifiées, à savoir l'efficacité de l'organisation et la lisibilité pour les citoyens et pour les entreprises. Par ailleurs, un questionnement est posé sur les coûts et les moyens, ainsi que sur un parangonnage avec les autres États Membres.

Le Règlement européen prévoit des redevances pour les professionnels, auxquelles l'Alliance du Trèfle est favorable. Le DG rappelle qu'actuellement la participation des professionnels français au coût des contrôles est très faible.

Un CITP (comité interministériel de la transformation publique) se tenait le jour du CTS DGAL.

La DGAL a travaillé sur un certain nombre de sujets, notamment :

1) la possibilité de déconcentrer des décisions individuelles aux services déconcentrés. En fait, la DGAL est peu concernée car la plupart des décisions individuelles ont déjà été déconcentrées.

2) la rédaction des textes au plus près de la réalité du terrain. Cela est déjà porté par le réseau des experts nationaux et des personnes ressources (voir la note de service à venir).

Le DG plaide pour :

- que l'intégralité du périmètre «du champ jusqu'au consommateur» soit bien pris en compte,
  - avoir un certain nombre de principes, notamment en matière de délégations.
- Pour le DG, avoir mis en place des délégations ne signifie pas la perte des compétences. Les délégations doivent être contrôlées et l'administration doit reprendre les contrôles si la délégation n'est pas satisfaisante.

Il indique que le dialogue avec sa collègue DGCCRF est bon et qu'il pense pouvoir trouver un accord convenant aux deux parties.

*L'Alliance du Trèfle demande où en est le dossier des redevances sanitaires. Le DG répond qu'il est favorable à la mise en place de ces redevances, mais que ce n'est pas arbitrable à ce jour.*

Le DG a porté la problématique des moyens de communication auprès de la secrétaire générale car pour lui, il est indispensable de disposer de moyens permettant de valoriser les missions portées par la DGAL.

Frédéric Stainer indique que suite à la demande formulée par les différents DG du ministère, Philippe Mérillon, a initié une réflexion sur la mutualisation des MAG en matière de logistique et d'informatique, hors ressources humaines.

#### 4. Bilan social

Les premiers éléments du bilan social sont présentés par Frédéric Stainer (cf.présentation).

## 5. Présentation du projet d'arrêté d'organisation du Département de la Santé des Végétaux (DSF)

Le DSF est actuellement constitué de 5 pôles et d'une antenne en Bourgogne - Franche-Comté et il souhaite évoluer vers une organisation avec 6 pôles (cf. présentation).

Les représentants du personnel soulignent la problématique des très grandes distances à parcourir pour les agents dans ces pôles très étendus.

## 6. Questions diverses

- Résultats des élections professionnelles

4 listes sont désormais représentées au CTS DGAL : Alliance du Trèfle, CFDT, FO et FSU.

- Nouveau dispositif de prime RIFSEEP

Le RIFSEEP est constitué de l' IFSE (indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise) versée en 12 mensualités et du CIA (complément indemnitaire annuel) versé en une fois en décembre. Il s'applique aux secrétaires administratifs, aux attachés, aux adjoints, aux IPEF et aux ISPV. Il doit être mis en place en 2019 pour les IAE et les techniciens.

Le DG indique qu'en CODIR DGAL, la doctrine en matière de prime est la suivante :

- un «plus» doit être versé aux adjoints aux chefs de bureau, ainsi qu'aux adjoints aux sous-directeurs,

- il n'est pas appliqué de modulation négative pour les nouveaux arrivants,

- la situation précédente des nouveaux arrivants est prise en compte.

Les groupes de fonctions RIFSEEP des ISPV sont calqués sur ceux des IPEF.

Chaque année, la modulation de la partie variable de la prime est arrêtée vers le 15 septembre, mais elle n'est communiquée aux agents qu'en décembre.

- Cotation des bureaux

Cette cotation en catégorie 1 ou 2 a été réalisée en 2010 selon deux critères : les effectifs et les enjeux stratégiques. La répartition imposée à l'époque pour chaque direction générale du ministère était de 70 % des bureaux en catégorie 1 et 30 % en catégorie 2.

Le DG indique que le réexamen de la cotation des bureaux est à effectuer dans le cadre du projet de réorganisation plus globale de la DGAL. Une piste possible serait l'abandon de la cotation des bureaux comme cela a déjà été fait pour la cotation des sous-directions.

- Rémunération des vétérinaires contractuels recrutés par la DGAL

Les vétérinaires contractuels recrutés directement par la DGAL sans avoir été précédemment recrutés en services déconcentrés, sont nettement moins bien rémunérés que les vétérinaires contractuels recrutés en services déconcentrés.

Patrick Dehaumont a alerté le secrétariat général sur cette distorsion en fin d'année 2018.

Le chef de la MAG fait remarquer qu'en cas de réévaluation de la rémunération des vétérinaires contractuels recrutés à la DGAL, cela pourrait créer une nouvelle distorsion entre ces vétérinaires et les autres cadres non vétérinaires d'administration centrale.

La DGAL a relancé récemment le bureau de gestion des contractuels qui a fait une proposition à la sous-direction des carrières.

- Réorganisation envisagée de la SDSPA

Le DG se considère encore en phase d'observation. Il veut inscrire cette réflexion dans une réflexion collective et se donne l'été pour poursuivre la réflexion.

Il pense proposer des pistes au comité technique de septembre 2019. Il indique que la circulaire du 05/06 apporte des éléments de souplesse en matière d'organisation. Le DG a fait la remarque suivante : « Il a été constaté des trous dans la raquette non consolidés en temps de paix ». Il veut que les enseignements des précédentes crises soient bien pris en compte. Un inspecteur général va lui être rattaché directement afin de prévoir au mieux l'organisation de la gestion de crise aussi bien pour l'administration que pour les professionnels qui ne sont pas tous préparés au mieux.

Les représentants du personnel rappellent que la réorganisation de la SDSPA a déjà été mise à l'ordre du jour de plusieurs CTS DGAL et qu'à chaque fois, la réponse a été différée suite aux départs du chef de service, du sous-directeur et de la cheffe de bureau.

- Note de service sur les réseaux d'expertise

La parution de cette note est imminente. Le DG est très vigilant pour conserver les capacités d'expertise internationale des deux GIP du ministère: FVI et ADECIA.

- Matériels et outils informatiques

Des discussion entre DGCCRF et DGAL, il ressort qu'il n'y a pas d'opposition des 2 DG sur l'utilisation d'outils informatiques communs (SORA ?).

Le chef de MAG indique qu'il y a une évolution positive en matière de logiciels de traitement de texte puisqu'il y a enfin abandon de la doctrine « tout Open Office ».

En matière d'imprimantes, il est actuellement étudié la possibilité pour la MUS d'imprimer sur place car cette mission imprime de très nombreux documents et l'un des agents est à mobilité réduite.

Un nouveau VPN est en cours de déploiement (il donne la possibilité d'accéder au serveur pour les agents en télétravail).

Devant se rendre à un rendez-vous extérieur, le DG quitte le CTS DGAL à ce stade des discussions, en indiquant aux représentants du personnel que son bureau est ouvert pour le dialogue avec les organisations syndicales.

Le chef de MAG, Frédéric STAINER, présente les sujets suivants :

- Permanence au Salon de l'agriculture

Pour la désignation des agents qui effectuent des permanences au Salon de l'agriculture, le chef de MAG souhaite revenir au principe de l'appel à candidature comme cela était pratiqué précédemment.

Il en est de même pour les Journées du patrimoine.

- Règles d'accès au parking souterrain

L'accès au bâtiment est fermé à 22 h00. Pour les agents déjà titulaires d'une autorisation d'accès, le parking reste accessible le week-end. Par contre, les badges établis pour les nouveaux arrivants ne leur permettent plus d'accéder au parking le week-end.

- Abonnements à la presse

Frédéric STAINER n'est pas opposé à augmenter le nombre d'abonnements (notamment au journal « Le Monde ») ou à les mutualiser.

- Salle de convivialité  
Compte tenu du taux d'occupation des bureaux dans l'ensemble de la DGAL, il n'est pas possible de respecter l'engagement du précédent DGAL relatif à la mise en place d'une grande salle de convivialité.  
La MAG travaille à la possibilité de transformer deux petites salles situées aux 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> étages en salles de convivialité.
- Remboursement des frais de déplacement  
Un gros bug s'est effectivement produit début 2019 en matière de remboursement de ces frais car les crédits correspondants n'avaient pas encore été attribués.
- Activités sur le site de la DGAL à l'heure du déjeuner  
La MAG n'a pas la capacité de s'occuper de l'organisation d'activités et Frédéric Stainer conseille de se rapprocher de l'ASMA.
- Parking à vélos  
Une demande d'extension de ce parking a été transmise à la sous-direction de la logistique et du patrimoine.  
Frédéric Stainer n'est pas favorable à ce qu'un panneau avec la mention «Réservé aux agents du MAA» soit apposé car cela risque de crispier les relations avec le propriétaire.
- Demande de fusion de la journée de convivialité et de l'anniversaire des 30 ans de la DGAL  
Frédéric Stainer pense qu'il vaut mieux séparer ces deux événements, la journée de convivialité étant un événement non officiel, contrairement à l'anniversaire des 30 ans.
- Tarifification du restaurant inter-entreprises  
La cheffe du bureau des affaires sanitaires et sociales a constaté qu'il y avait encore des anomalies en matière de classification des agents.  
Frédéric Stainer propose que les tarifs soient écrits dans le livret du parcours d'accueil.
- Dépassement du temps de travail  
Ce sujet sera traité par le groupe de travail RPS qui va se réunir début juillet.